

Règlement

Le territoire du Parc constitue un support pédagogique à part entière permettant le développement de pratiques collectives respectueuses des patrimoines. Les richesses de ses patrimoines et des enjeux de son territoire constituent des ressources pour le public scolaire.

Le Parc naturel régional d'Armorique

Le Parc naturel régional d'Armorique (PNRA) est le 2^e Parc naturel régional créé en France en 1969. Étendu sur 125 000 hectares, il compte aujourd'hui 65 000 habitants, répartis sur 44 communes adhérentes et 4 villes-portes. Il présente une grande variété de paysages, de milieux et d'activités représentatives de la diversité paysagère, écologique, économique et culturelle de la Bretagne. Le Parc a renouvelé sa charte 2009-2021, avec un fil rouge dédié aux paysages d'Armorique choisis, et s'est fixé 3 défis pour son territoire : préserver la biodiversité, participer à l'attractivité du territoire, transmettre les patrimoines.

Le Parc a une mission d'éducation au territoire et mène une politique de médiation des patrimoines. Il développe un projet de territoire durable dans lequel l'accessibilité à tous et le « vivre ensemble » revêtent une part importante.

Un réseau national et international

Le Parc naturel régional d'Armorique est un des 58 Parcs naturels régionaux de France. Il s'inscrit dans des réseaux internationaux comme celui de l'UNESCO (Réserves de biosphère, Géoparcs). L'implication dans ces réseaux lui donne l'opportunité de partager, d'échanger et de comparer les environnements, les enjeux et les modes d'action sur d'autres territoires.

OBJECTIFS ET ATTENTES DE L'APPEL A PROJETS

- > Faire découvrir aux élèves leur territoire sous ses différentes composantes ;
- > Impliquer les écoles dans les choix pour la transition du territoire ;
- > Impliquer les écoles dans les réflexions sur la charte du Parc ;
- > Engager les écoles à mettre en œuvre des actions concrètes et à inspirer les autres acteurs.

La thématique proposée pour l'année scolaire 2023-2024 est la suivante : **«Ecoutons parler les pierres ! Quels secrets nous révèlent les pierres au sujet de notre lieu de vie ?»**

En explorant l'environnement de l'école (le bourg, les paysages de la commune, des sites naturels ou la roche est présente...) et en allant à la rencontre de spécialistes et d'acteurs locaux, les enfants vont pouvoir enquêter et s'interroger sur ce que les pierres ont à leur apprendre.

Pour les élèves qui se lanceront dans ce projet, les actions peuvent prendre de multiples formes : réalisation d'une œuvre collective, d'une exposition, collecte de témoignages, organisation d'un chantier, rédaction d'un conte, organisation d'un temps fort...

LIEN AVEC LA CHARTE DU PARC

L'appel à projets s'inscrit dans les orientations et objectifs de la charte du Parc :

- conforter la qualité du cadre de vie des habitants
- soutenir les activités valorisant durablement les ressources du territoire
- favoriser une transmission vivante du patrimoine culturel immatériel
- développer les partenariats

LIEN AVEC LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'UNESCO

En 2015, l'assemblée générale des Nations Unies a adopté les Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces objectifs forment un programme de développement durable, universel et ambitieux, un programme « du peuple, par le peuple et pour le peuple », conçu avec la participation active de l'UNESCO.

Le nouvel appel à projet scolaire 2023-2024 s'inscrit dans l'objectif 15 « Vie terrestre ».



LIENS AVEC LES PROGRAMMES SCOLAIRES

> Voir tableau joint au règlement.

LA RESTITUTION

Temps fort de l'appel à projet scolaire, la restitution rassemble les classes participantes le temps d'une journée au Domaine de Menez Meur. Elle permet aux élèves de présenter leur projet et de découvrir les travaux des autres classes.

Cette restitution prendra la forme d'un marché aux connaissances. Les élèves seront amenés, par demi-classe, à visiter les ateliers proposés par les autres classes pour acquérir des savoirs ou des savoir-faire. Chacun tiendra tour à tour le rôle de passeur de connaissances et d'apprenant. C'est donc un temps d'échange et d'apprentissage animé par les enfants et vécu de façon coopérative, où l'on donne et l'on reçoit.

Les frais de transport liés à cette journée sont pris en charge par le Parc d'Armorique.

Répondre à l'appel à projet

BÉNÉFICIAIRES

Cet appel à projet s'adresse **aux classes du CE2 à la 6^{ème}** (y compris classes multi-niveaux) des établissements scolaires du périmètre du Parc naturel régional d'Armorique.

La participation des établissements est gratuite.

Dans le cadre de son appel à projet, le Parc d'Armorique ne retiendra par établissement scolaire que deux projets, portés chacun par une classe.

NATURE DES PROJETS

Les élèves doivent pouvoir s'interroger, s'informer pour comprendre, pour ensuite pouvoir partager leur problématique et les éléments de réponse lors de la phase de restitution. L'appel à projet annuel vise à accompagner un projet éducatif qui :

- Permet la découverte du territoire du Parc, lieu de vie des élèves,
- Donne les moyens d'agir sur et pour ce territoire et donc permet la mise en œuvre d'une action concrète,
- Aborde les grandes thématiques développées par le Parc : connaissance du territoire dans ses différentes composantes en comparaison avec d'autres environnements proches ou lointains,
- Croise les points de vue et encourage l'intervention d'acteurs extérieurs. Sur ce point, vous trouverez dans le dossier de l'appel à projet une sélection d'animations proposées par les partenaires du Parc,
- Permet l'implication et la créativité des élèves sur le territoire du Parc : prise de conscience citoyenne,
- Valorise la langue bretonne,
- Illustre le lien nature-culture.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les projets scolaires présentés au Parc devront s'inscrire dans la durée, résulter d'une démarche de fond et ne pas constituer une sortie ponctuelle. Ils devront respecter le présent règlement de l'appel à projet. Le projet doit obligatoirement comprendre des temps d'enseignement et une restitution.

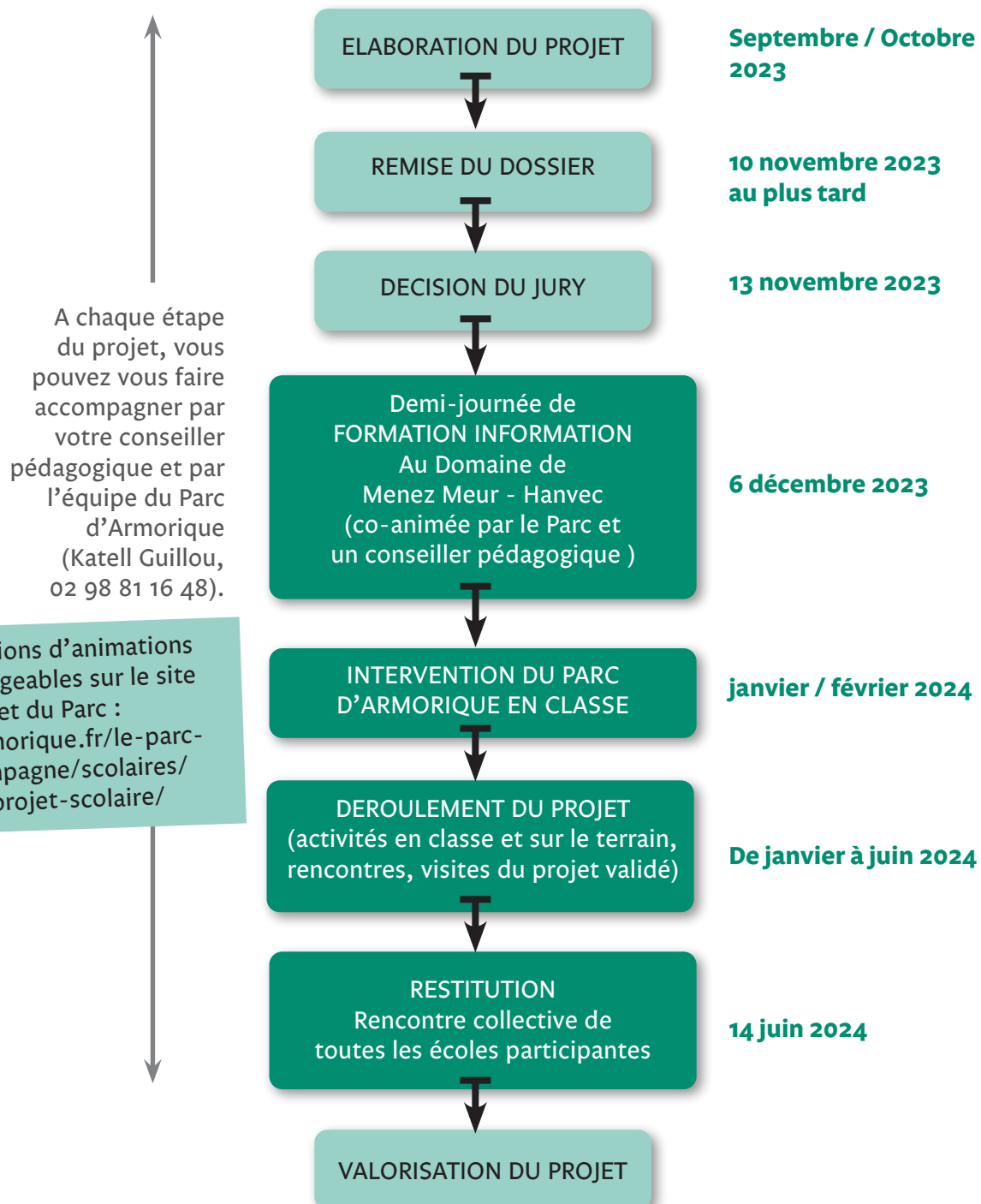
CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères de sélection suivants permettront de sélectionner les lauréats :

- originalité du projet,
- qualité de la démarche proposée alliant travaux en classe, réalisation concrète d'une action en lien avec les transitions, activités de terrain et rencontre avec les acteurs locaux,
- compétence des intervenants extérieurs choisis,
- qualité et originalité de la restitution du projet lors de la journée de présentation en fin d'année scolaire,
- réflexion menée sur la durabilité du projet (matériaux utilisés, pique-nique ou goûter «zéro déchet», rationalisation des transports...).

Pour l'année scolaire 2023-2024, 6 projets seront retenus, en privilégiant leur répartition sur les 6 secteurs du Parc (Monts d'Arrée Est, Monts d'Arrée Ouest, Vallée de l'Aulne, Rade de Brest, Presqu'île de Crozon, Iles).

LES PHASES DU PROJET ET LE CALENDRIER



MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE PARC

L'accompagnement du Parc prend différentes formes :

- une demi-journée de présentation / formation des enseignants sur la thématique de l'appel à projet en présence d'un conseiller pédagogique,
- une première intervention par le PNR d'Armorique sur les missions du Parc en lien avec le projet
- la mise à disposition de ressources documentaires pour l'enseignant sur la thématique de l'appel à projet,
- le prêt de matériel en fonction des besoins inhérents au projet,
- le versement d'une aide financière, sous couvert de la validation du budget et après délibération des élus du Parc. Le versement de cette aide financière sera effectué à la fin du projet, sur présentation par l'établissement des factures acquittées et liées au projet. Le montant de l'aide financière versée par le Parc sera conforme au total des factures liées au projet et ne pourra pas dépasser le montant délibéré par les élus,
- la valorisation des projets dans le cadre d'une restitution collective lors d'une journée de découverte au domaine de Menez Meur le 14 juin 2024 (les frais de transport à cette journée seront pris en charge par le Parc),
- la valorisation des projets sur le site internet du Parc,

ENGAGEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

En contre-partie, les porteurs des projets retenus s'engagent à :

- respecter le règlement de l'appel à projet,
- reconnaître le Parc naturel régional d'Armorique comme partenaire du projet, notamment s'il communique sur le projet,
- autoriser le Parc naturel régional d'Armorique à faire référence au projet dans ses supports de communication (site Internet, lettres d'information...),
- présenter le projet mené aux autres établissements scolaires lauréats lors de la journée de restitution organisée le 14 juin 2024 au Domaine de Menez Meur.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les porteurs de projet devront faire parvenir un dossier de candidature composé du dossier d'inscription complété.

Formulaires téléchargeables sur le site Internet du Parc naturel régional d'Armorique

www.pnr-armorique.fr/le-parc-vous-accompagne/scolaires/appel-a-projet-scolaire/

Le jury de sélection est composé d'élus du Parc, de techniciens et de conseillers pédagogiques.

Ce dossier de candidature sera à adresser par courrier à l'adresse suivante :

Parc naturel régional d'Armorique
« Appel à projet scolaire »
15, place aux foires - BP27
29590 LE FAOU

ou par mail à katell.guillou@pnr-armorique.fr

CONTACTS

> Parc naturel régional d'Armorique :

Katell GUILLOU- Chargée de mission projets pédagogiques et culturels
Tél. : 02 98 81 16 48 / Courriel : katell.guillou@pnr-armorique.fr

> Education nationale :

Armande PÉRES, Conseillère pédagogique
Mail : armande.peres@ac-rennes.fr

Valérie JEANNENOT, Conseillère pédagogique - Circonscription de Landerneau
Mail : valerie.woerther@ac-rennes.fr

Wilfrid HUAN, Conseiller pédagogique - Circonscription de Châteaulin
Mail : wilfrid.huan@ac-rennes.fr